




RD SAS

Adresse du projet :
3, rue Jacques Riboud,
ZAC des sic Croix 2
44480 DONGES

DEMANDE D'AUTORISATION ICPE

RD SAS – SITE DE DONGES (44)


Réponse à l'avis de l'ARS du 7 avril 2026

	DOSSIER D'AUTORISATION	05/06/2026
	Complément d'information à l'avis de l'ARS	Page : 2/6

Madame,

Le 7 avril 2026, vous nous avez fait part de l'avis de l'ARS concernant la demande d'autorisation de la société RD SAS à Donges.

Nous proposons ci-dessous de compléter l'analyse qui a conduit à l'avis favorable :

	DOSSIER D'AUTORISATION	05/06/2026
	Complément d'information à l'avis de l'ARS	Page : 3/6

Le bruit

L'étude acoustique initiale a été réalisée le 2 et le 3 juin 2026 sur le site VNE par CCA (Conseils Contrôles Acoustiques). La conclusion de l'étude est la suivante :

Les mesures acoustiques réalisées les 2 et 3 juin 2026 sur le site VNE, dans le cadre de la situation prévisionnelle, montrent que les niveaux sonores observés en limite de propriété ainsi qu'en Zones à Émergence Réglementée (ZER) sont principalement influencés par le trafic routier des infrastructures environnantes et par les émissions sonores des activités industrielles voisines. S'agissant des ZER, compte tenu de l'éloignement des riverains, des niveaux de bruit de fond mesurés (niveau sonore résiduel) et de la nature ainsi que de l'intensité des sources sonores additionnelles prévues sur le site, l'impact acoustique en ces points est attendu comme nul.

Un registre de plaintes sera réalisé afin d'y consigner, le cas échéant, les plaintes éventuelles des riverains ou des salariés travaillant sur la zone d'activités.

La qualité de l'air extérieur

Un registre des plaintes sera réalisé afin d'y consigner, le cas échéant, les plaintes éventuelles des salariés travaillant sur le site ou des riverains. Une analyse des causes sera réalisée à chaque remontée d'anomalie et chaque plainte et un plan d'action sera mis en œuvre si le site est à l'origine de nuisances avérées.

Effets cumulés avec les autres installations


Les effets cumulés sont le résultat du cumul et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects, générés par un même projet ou par plusieurs projets « voisins » dans le temps et dans l'espace.

Recensement des projets connus à une échelle élargie

La méthode de détermination des projets à prendre en compte dans l'étude des effets cumulés a été précisée dans le décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'Article R.214-6 et d'une enquête publique,
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent Code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

« Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R.214-6 à R.214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage ».

	DOSSIER D'AUTORISATION	05/06/2026
	Complément d'information à l'avis de l'ARS	Page : 4/6

Les projets étudiés sont ceux pour lesquels l'Autorité Environnementale a été saisie au cours des 5 dernières années (en considérant que les projets antérieurs étant soit réalisés soit abandonnés).

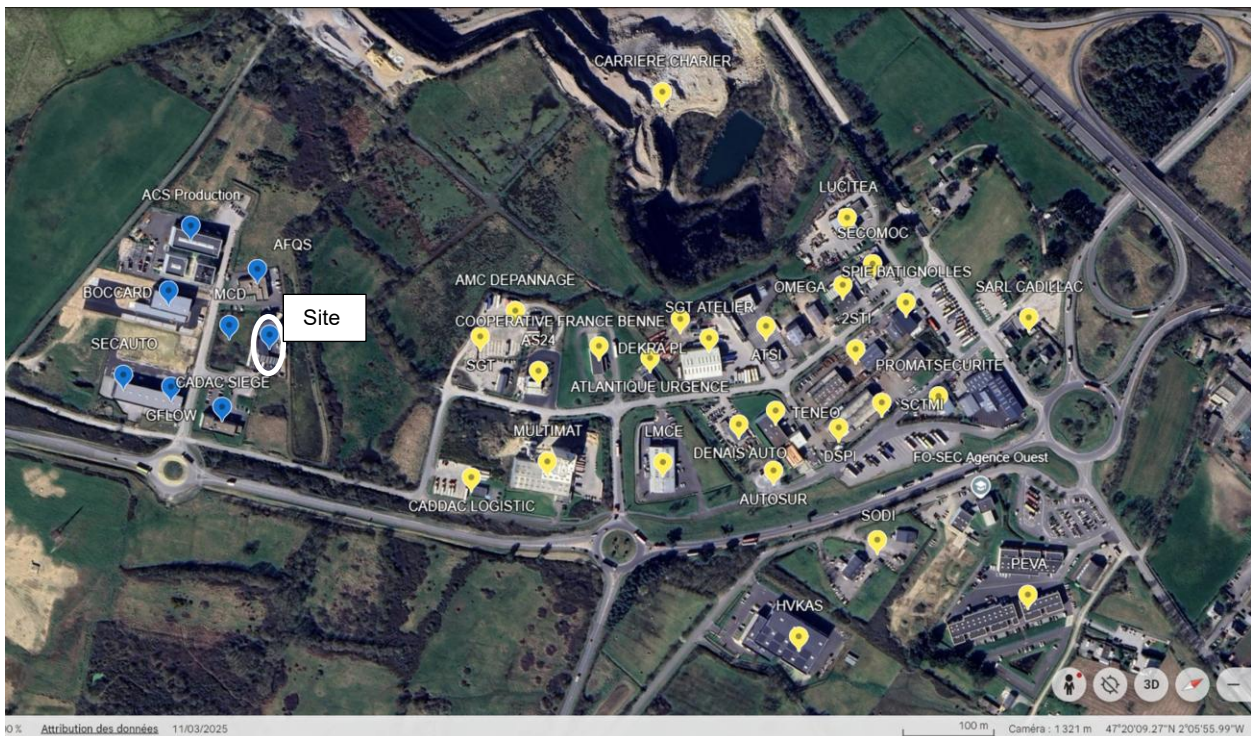
Analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus

Le site est implanté dans la zone d'activité des Six croix 2 créée à partir de 2019 à proximité de la première zone d'activité des Six croix créée à partir de 1993. Ces zones d'activités sont de taille modeste et sont situées à proximité immédiate de la carrière Charier exploitée depuis 2013. Hormis la carrière qui est une ICPE à Autorisation, les activités exercées sont essentiellement des activités de service accompagné de petites activités de production à faible enjeux en termes de rejets environnementaux. Le tableau suivant permet un recensement des activités présentes dans la zone des Six Croix 1 et 2 ainsi que la carrière.

Nom de la Société	Activité	ICPE	Observations	Rejets Air	Rejets Eau
ACS PRODUCTION	Fabrication d'article textile (sauf habillement)		Production	?	?
AMC DEPANNAGE	Dépannage véhicules légers et PL		Service	rejets PL	non
AFQS	Laboratoire d'analyse de matériaux		Service	non	non
AS24	Station de carburant		Service	Vapeur essence	eau de ruissellement après traitement
ATLANTIQUE URGENCE	Ambulance, transport de patients		Service	rejets VL	non
ATSI	Centre de formation		Service	non	non
AUTOSUR	Centre de contrôle technique VL		Service	rejets VL	non
BOCCARD	Chaudronnerie et tuyauterie industrielle		Production	PM10, PM2,5, métaux	?
B, OUEST	Mécanique générale		Production	non	?
CADDAC SIEGE	Service Administratif		Service	non	non
CADDAC LOGISTIC	Transport et logistique		Service	rejets PL	non
CARRIERE CHARIER	Carrières et recyclage de matériaux	2510 A - 2515 E - 2517 E	Production	rejets combustion GNR diffus, poussières canalisés et non	Eaux de nettoyage, d'exhaure : HcT, Métaux
CONTRÔLE TECHNIQUE DONGEOIS	Centre de contrôle technique VL		Service	rejets VL	non
COOPERATIVE FRANCE BENNE	Transport routier en vrac		Service	rejets PL	non
DEKRA POIDS LOURD	Centre de contrôle technique PL		Service	rejets PL	non
DENAIIS AUTOMOBILE	Entretien et réparation de véhicules automobiles		Service	rejets VL	non
DSP1	Sablage, peinture industrielle	2940 DC	Production	PM10, PM2,5, métaux, COV	possible
GARAGE PJ AUTO MOBILE	Entretien et réparation de véhicules automobiles		Service	rejets VL	
GFLOW	Robinetterie industrielle		Service	non	non
HVKAS	Chaudronnerie et tuyauterie industrielle		Production	PM10, PM2,5, métaux	?
LMCE	Usinage, agencement et aménagement construction bois		Production	PM10, PM2,5	?
LUCITEA	Travaux public réseau électrique et télécom		Production	non	non
MCD (Notre futur voisin)	Mécanique générale		Production	non	non
MULTIMAT	Fabrication, transformation, emballage et transport de matériaux de construction	D	Production	PM10, PM2,5	non
OMEGA	Fabrication de matériel de distribution et commande électrique		Production	non	non
PEVA	Tuyauterie et chaudronnerie		Production	non	non
PROMAT SECURITE	Fourniture et maintenance de matériel de sécurité		Production	non	non
SARL CADILLAC	Restauration		Service	non	possible
SCTMI	Construction de navires et structures flottante		Production	PM10, PM2,5, métaux, gaz de combustion	possible
SECOMOC	Fabrication et réparation de cuves en acier		Production	PM10, PM2,5, gaz de combustion	possible : eaux de rinçage
SECAUTO - EIFPAGE ENERGIE SYSTÈME	Conception et installation d'équipement industriels		Production	non	non
SGT	Transport routier		Service	rejets PL	non
SODI SUD OUEST DECHETS INDUSTRIELS	Collecte et traitement des eaux usées		Service	non	oui après traitement
SPIE BATIGNOLLES	Rénovation et construction de bâtiments		Production	non	non
2STI	Préfabrication et montage de tuyauterie et ensemble mécano-soudé		Production	PM10, PM2,5, gaz de combustion	non
TENEO	Inspection et analyses métallurgiques		Production	non	non
TMP	Tuyauterie et chaudronnerie industrielle		Production	non	non

Tableau recensant les activités de la zone d'activité des Six Croix

Les lignes en bleu sont les activités exercées au sein de la zone des Six Croix 2 à proximité du site objet de l'étude.



Photographie aérienne avec recensement des activités voisines au site RD de Donges

Sur la zone des Six Croix 2 à proximité immédiate du site objet de l'étude, on constate la présence d'activités de service et de production très limitée et aucune activité classée.

Au niveau des émissions à l'atmosphère, l'analyse des éléments disponibles sur ces sociétés montre que les seules émissions sont limitées à des rejets de poussières et métaux (adsorption sur les poussières) notamment de la société Bocard. Toutefois, aucune donnée chiffrée n'est disponible quant à ces rejets.

Sur la zone des Six Croix 1, on note la présence d'activités de service ou de production non réalisée sur le site et qui ne sont pas à l'origine d'émissions aériennes ou aqueuses ou limitées aux seuls véhicules des salariés (combustion gasoil et/ou essence par les véhicules). On note en revanche la présence de 2 activités classées sous le régime déclaratif : DSPI et Multimat respectivement pour les rubriques ICPE 2940, application de peinture et 2515. Ces deux installations sont soumises au respect de l'AMPG spécifique à leur rubrique. Les principales émissions de ces exploitations sont des poussières et des COV liés à l'utilisation de peinture solvanté. Les données liées à l'émissions de COV ne sont pas chiffrés : l'activité de DSPI est limitée à 60 kg de pot de peinture par jour selon le rapport d'Inspection des installations classées de 2023.

Enfin, la carrière Charier est présente à 250 m au nord du site RD de Donges. L'activité ICPE est soumise au régime de l'autorisation environnementale depuis 2013 avec l'arrêté d'autorisation 2013/ICPE/037 du 21 février 2013 et les arrêtés complémentaires de 2021, 2025 et 2026. Les principaux rejets des activités de carrière sont les rejets de poussières diffuses et canalisées. Les rejets canalisés imposés à Charier doivent respecter le seuil de 30 mg/m³ avec des dépassements maximums limités à 500 mg/m³. Concernant les rejets diffus et les retombées de poussières dans l'environnement, outre les mesures en place pour limiter les envols (aspersion notamment), l'entreprise est soumise à la réalisation de mesures de retombées de poussières dans son environnement annuellement.

Enfin, le site est à l'origine des rejets de combustion de GNR (475 m³ environ consommés par an) utilisés par les engins de la carrière

Le tableau suivant permet de synthétiser les émissions de la zone d'activité et d'appréhender les effets cumulés possibles :

		RD Donges	Carière Charier	Multimat	DSPI	Etude des effets cumulés
Rejets dans le milieu Air	Poussières	PM10, PM2,5 lors des opérations de remplissage (envol très localisé et limité dans le temps aux livraisons)	PM10, PM2,5 en rejets canalisés à 30 mg/m3 et jusqu'à 500 mg/m3 en fonctionnement dégradé	PM10, PM2,5 non quantifiés	PM10, PM2,5, métaux : liés au sablage (ICPE non classée),	L'émetteur de poussières de la zone d'étude est clairement la carrière Charier (émissions diffuses et canalisées avec un rayon de retombées des poussières dans l'environnement de la carrière) : les émissions des autres ICPE sont limitées à l'environnement immédiat (50m) et ne sont pas de nature à produire des conditions de cumul néfaste pour la zone d'étude
	Gaz de combustion	gaz de combustion de gasoil pour les poids lourds en livraison sur site : Nox, Sox, CO, CO2, PM	gaz de combustion de GNR (475 m3/an) : Nox, Sox, CO, CO2, PM	rejets des quelques véhicules VL des salariés	rejets des quelques véhicules VL des salariés	Les rejets des gaz de combustion des activités non ICPE et ICPE (hors carrière) sont limités aux émissions des VL et PL inhérents à l'activité et sont déjà pris en compte dans le bruit de fond de qualité de l'air. Les rejets en jeu par les activités RD sont négligeables devant celle de la carrière
	COV	Emissions d'Odeurs, Hydrocarbures, BTEX (COV) et triméthylbenzène de manière diffuse et fugace au droit des cases 2&3 et de la fosse de dépotage	-	-	COV liés à l'application de peinture (non quantifiés mais liés à l'emploi de 60 kg de peinture par jour)	Les rejets de COV de la zone d'activité des Six Croix sont limités à ceux de RD et ceux de DSPI : les quantités en jeu sont minimales. Les rejets de RD sont de plus diffus et fugaces et se cantonnent et cases de stockage et fosse de dépotage.
Global						Absence d'effets cumulés significatifs

Finalement, l'étude des effets cumulés montre qu'il n'existe pas dans l'environnement de RD à Donges d'effets cumulés significatifs.